

Cour de France.fr / Vie quotidienne / Médecine, sciences et savoirs / Etudes modernes / La parole d'une sage-femme : Louise Bourgeois (1563-1636)

Jacqueline Vons

La parole d'une sage-femme : Louise Bourgeois (1563-1636)

Article. Source : Cour de France.fr

Comment citer cette publication :

Jacqueline Vons, "La parole d'une sage-femme : Louise Bourgeois (1563-1636)", dans V. Boudon-Millot, V. Dasen et B. Maire (éd.), Femmes en médecine, Actes de la journée internationale d'études organisée à l'université René-Descartes-Paris V, le 17 mars 2006, en l'honneur de Danielle Gourevitch, Paris, BIUM-De Boccard, Collection Medic@, 2008, p. 223-238. Article réédité sur Cour de France.fr le 1er mai 2013 dans le cadre du projet "La médecine à la cour de France" (<http://cour-de-france.fr/article2762.html>).

La bibliographie a été actualisée.

[Page 223 de la première édition]

Introduction

Si nous comparons l'image d'une femme accouchant assise, face à la sage-femme qui s'apprête à recueillir l'enfant né, extraite d'un des premiers manuels en vernaculaire pour sages-femmes, *Der swangern Frauen und Hebammen Rosegarten* d'Eucharius Rösslin, publié en 1513 chez Martin Flach à Strasbourg [1], avec la plaque funéraire de la sage femme romaine Scribonia Attice [2], que Danielle Gourevitch était venue présenter aux étudiants de la Faculté de médecine de l'université François Rabelais de Tours voici quelques années, nous constatons à l'évidence la similitude des gestes, des positions et des manifestations de sentiments exprimés par les deux représentations de la parturiente et de la sage-femme, à près de treize siècles de distance. Durant cette période, les traités antiques de Soranos ont été négligés, ses aspects techniques oubliés (la manœuvre podalique sera redécouverte par Ambroise Paré), alors même que le rôle de la sage-femme dans la société médiévale et renaissante n'a cessé de s'accroître. Mais c'est dans la seconde moitié du XVIe siècle que l'on voit se multiplier les livres et les propos émanant de chirurgiens et de médecins, remettant en cause le savoir des matrones et protestant contre leur quasi-monopole dans l'art

[p. 224]

de l'accouchement. C'est dans ce contexte de luttes entre corporations et de querelles de compétences que je voudrais évoquer ici la parole de Louise Bourgeois, première sage-femme qui ait écrit et publié sur la pratique et l'éthique de sa profession.

Une remise en cause du savoir des sages-femmes

Depuis l'Antiquité, l'essentiel des connaissances des sages-femmes était acquis par l'expérience et par la pratique ; non seulement elles assistaient les femmes en couches, mais elles étaient également sollicitées pour donner les soins aux tout petits enfants, choisir la nourrice, donner des conseils alimentaires. Au Moyen Âge, la justice civile et religieuse leur avait reconnu un certain statut dans la société, même si leurs fonctions d'auxiliaires étaient peu rétribuées ; c'est ainsi que plusieurs comptes d'archives de municipalités dans les Flandres [3], comme ceux d'aumônes à Tours [4], font apparaître des sommes

versées à des sages-femmes déclarées pour examiner les nouveau-nés abandonnés et leur donner les premiers soins ; l'église les autorisait également à baptiser le nouveau-né lors d'accouchements laborieux et en cas d'urgence (par exemple après une césarienne sur une femme morte [5]).

Leur parole avait donc du poids (à une époque où les registres d'état civil n'existaient pas et où les registres de baptême commençaient seulement à être tenus régulièrement) en cas de procès pour attester par exemple l'âge exact d'un individu, en cas de contestation d'héritage, de filiation, de reconnaissance de majorité nécessaire au mariage ; elles étaient également requises par les tribunaux civils et religieux pour procéder à des expertises médicales en cas d'avortement et de plainte pour viol, mener des enquêtes de moralité, vérifier un état de virginité ou d'impuissance lors des demandes d'annulations de mariage [6]. Il est possible que cette extension d'un pouvoir, qui débordait le champ étroit de l'accouchement, ait été une des causes des attaques dirigées contre les sages-femmes au cours du XVI^e siècle. Mais deux griefs majeurs ressortent des textes médicaux de cette période : l'un est l'incompétence, *imperitia*, des matrones sur le plan médical et technique ; l'autre est leur méconnaissance

[p. 225]

du langage anatomique, ce qui freine considérablement les possibilités de communication avec les médecins et les chirurgiens qui les écouteraient.

Lorsque Laurent Joubert, médecin, professeur et chancelier de la Faculté de médecine de Montpellier, publia en 1578 le premier tome des *Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé corrigés par M. L. Joubert*, des médisants l'accusèrent d'avoir en fait inventé le langage pittoresque des dépositions faites par des sages-femmes de Paris et du Béarn ; pour répondre à ces calomnies, son ami Barthélémi Cabrol rédigea une longue épître placée en tête de la seconde partie du traité, publiée à Paris en 1579, dans laquelle il énumérait les noms vernaculaires des parties génitales qu'il avait montrées publiquement lors des séances de dissection à l'École de médecine de Paris [7] ; s'il affirmait la réalité des choses vues, il reconnaissait toutefois ne pas entendre les dénominations des matrones :

Il ne faut donc pas se mettre en phantasie, que ce soient choses feinctes et controuvées : mais je confesse bien, avec M. JOUBERT, que je n'entends pas les termes des matrones, et que par consequent je ne les sçay appliquer aux susdites parties [8].

Mais le grief récurrent est l'ignorance des matrones en matière médicale et leur manque de technique obstétricale. Les chirurgiens se plaignent d'être appelés souvent trop tard, après des manœuvres maladroites ou dangereuses, qui mettent en danger la vie de la mère et de l'enfant ; le témoignage d'Ambroise Paré, entre autres, est à cet égard significatif :

L'ay esté appelé quelquesfois à extraire hors le corps de la mere l'enfant mort, que les matrones (soy disans sages-femmes) s'estans efforcees le tirer par un de ses bras, auoyent esté cause d'auoir fait gangrener & mortifier ledit bras, & par consequent de faire mourir l'enfant, en sorte qu'on ne pouuoit remettre dans la matrice pur la grande tumeur, tant des parties genitales de la femme, que du bras de l'enfant, tellement que de neçessité le falloit amputer [9].

Faire confiance à la nature

Parmi les attaques les plus violentes contre l'art des sages-femmes, figure celle d'un gentilhomme poitevin, ni médecin, ni chirurgien, Gervais de la Tousche ; il dédie aux femmes enceintes et aux parturientes un petit livre

[p. 226]

orné d'un très long titre, qui ne dissimule nullement l'hostilité de l'auteur à l'égard de celles qu'il appelle « bourrelles » :

La Tres-haute et tres-souueraine science de l'art et industrie naturelle d'enfanter, contre la maudicte et peruerse impericie des femmes, que l'on appelle saiges femmes, ou belles meres, lesquelles par leur ignorance font journellement perir une infinité de femmes & d'enfans à l'enfantement. Adce que desormais toutes femmes enfantent heureusement, & sans peril ny destourbier, tant d'elles que de leurs enfans, estant toutes saiges et perites en icelle science [10].

Probablement dirigé contre le traité de Rösslin, le livre prétend enseigner à toutes les femmes les moyens de réussir leur accouchement aux femmes et de se libérer de l'emprise des sages-femmes dont il se demande :

... en quels livres et sous quels precepteurs elles ont appris leur mestier et science ; ie sçay bien que de prime face elles auront plus de cacquet à deffendre, non point leur art et science, mais leur marmite seulement, que n'ont un cent de pies et de perroquets en caige, elles vous diront qu'il y a cinquante, voire soixante ans et plus, que elles font et exercent leur mestier, et qu'elles le sçavent tresbien, tant pour avoir hanté avec telles et telles leurs commeres et assisté avec elles à plusieurs enfantements, que pour avoir practiqué l'estat d'elles mesmes. De sorte que si vous les voulez croire à leur babil, elles vous prouveront que tant de millions de femmes & d'enfans qui meurent misérablement par leur ignorance à l'enfantement et entre leurs mains, ne meurent point par leur faute ou impericie, mais que c'est par la volonté de Dieu et par quelque deffault qui se trouve en nature [...] [11].

Certes, ces arguments d'incompétence et d'ignorance sont ici utilisés pour mieux mettre en valeur une théorie philosophico-médicale, qui se réclame d'Hippocrate et de la *Natura medica*. Gervais de la Tousche conseille en effet de laisser faire la Nature, estimant que les femmes, comme les autres animaux femelles, peuvent « naturellement enfanter sans destourbier & sans ayde d'autruy », en position allongée et à force de prières.

Néanmoins, en dépit de leur diversité de fond et de ton, l'ensemble des attaques que nous avons signalées montre bien l'ambiguïté de la situation des sages-femmes dans la société française à la fin du XVI^e siècle. La sage-femme préside à la vie, mais, en cas d'échec, de mort d'enfant ou de mère, c'est elle qui se voit attribuer les torts, qu'on accuse de garder secret son savoir, qu'on soupçonne même de sorcellerie. S'il n'y a aucune raison de mettre en doute

[p. 227]

les inquiétudes des chirurgiens devant un certain nombre de manœuvres obstétricales accomplies maladroitement, mettant en danger la vie de la femme ou/et de l'enfant, s'ils affirment légitimement leur volonté d'être efficaces dans leurs interventions, grâce à leurs connaissances techniques et à leur humanité, il est tout aussi vrai que le débat pose des questions de préséance et de privilèges corporatifs autant que des interrogations philosophiques et médicales.

Règlements et examens professionnels

Le témoignage le plus précieux reste pour nous celui de Louise Bourgeois (1563-1636) et des livres qu'elle a écrits sur sa pratique de sage-femme à Paris [12]. Cette jeune Parisienne épousa en 1584 un Tourangeau, Martin Boursier, élève d'Ambroise Paré. Pendant les absences de son mari engagé comme chirurgien dans les armées du roi, Louise, qui a eu rapidement trois enfants, quitte le faubourg Saint-Germain, trop exposé aux soldats de Henri de Navarre, et se retrouvant presque sans ressource, se met à donner vers 1590 des cours de broderie à domicile. C'est alors, raconte-t-elle dans ses *Observations*, que la sage-femme qui l'avait aidée à mettre au monde ses enfants la persuada de passer un examen qui venait d'être mis en place à Paris, pour exercer officiellement le métier de sage-femme et devenir maîtresse sage-femme. En effet, dans la seconde moitié du XVI^e siècle, plusieurs mesures officielles s'étaient succédé pour réglementer la profession de sage-femme, jugée trop indépendante, trop individualiste — s'improvisait matrone qui voulait, surtout dans les campagnes —, et qui échappait au système corporatif. En 1550, les statuts du Parlement de Paris stipulent que les examens pratiqués dans le cadre d'une action en justice de plainte pour viol ne peuvent être effectués par des sages-femmes que si celles-ci sont assistées d'un médecin ou de deux chirurgiens *jurez du Roy*, pour la raison qu'elles sont souvent illettrées et ne peuvent écrire le compte-rendu : « Joint qu'est besoin escrire et signer lesdites rapports, et peu d'icelles sçavent escrire [13] ».

[p. 228]



En ce parfait tableau le défaut de peinture
Se congnoist aujourdhuy clairement a nos yeux
Pource qu'on ny peut veoir que du corps la figure
Non l'esprit admiré pour chef d'oeuvre des cieux

S. Haquin.

[p. 229]

En 1556, un édit royal portant sur les crimes d'infanticide et d'avortement mentionne l'obligation pour les sages-femmes d'être inscrites sur un registre devant bailli et d'avoir un certificat d'apprentissage. Mais la durée de cet apprentissage est mal définie. À la fin de l'apprentissage, la femme reçoit un certificat de moralité et un certificat de capacité, qu'elle doit présenter à l'approbation du premier barbier, ou de son lieutenant dans les villes de province, ou au curé de sa paroisse [14]. En 1560 le roi signe des *Reiglemens ordonnez pour toutes les matrones*, qui stipulent les conditions d'accès à la maîtrise et définissent le cadre de la profession de sage-femme, à Paris. Encore ces règlements ne furent-ils pas tous publiés avant 1600 [15]. Ils sont rédigés sur le modèle de ceux régissant les corporations de chirurgiens-barbiers : ils placent les maîtresses sages-femmes sous l'autorité du premier barbier du roi, ou de son lieutenant dans les villes de province, ils précisent les conditions et la nature des épreuves d'examen, la durée de l'apprentissage et l'obligation de moralité. Plus que toute autre profession médicale, celle des sages-femmes reste sous le regard des autorités civiles et religieuses. Les *Reiglemens ordonnez pour toutes les matrones* précisent qu'un enseignement théorique doit s'ajouter au stage pratique ; un cours sur l'anatomie de la femme est confié aux chirurgiens-jurés du Châtelet.

Les *Reiglements* précisent que pour accéder à la maîtrise, la candidate doit subir une épreuve orale devant un jury composé d'un médecin, de deux chirurgiens-jurés, de deux matrones jurées au Châtelet (de 1576 à 1601, soixante femmes seulement sont approuvées). Une fois approuvées, les sages-femmes prononcent un serment d'obéissance aux lois civiles et religieuses, alignant recommandations professionnelles de déontologie et d'hygiène, et obligations morales dans la vie privée : Les sages-femmes doivent ôter les bagues de leurs doigts et se laver les mains avant un accouchement ;

[p. 230]

elles sont tenues de s'en référer à des autorités médicales en cas de présentation dystocique :

Lorsqu'elles cognoissent que l'enfant se présente autrement que par le chef devant, qui est l'accouchement naturel [...], avant qu'une femme ne soit en extrémité, elles seront tenues appeler conseil, soit de médecins ou maistres-chirurgiens au Chastelet de Paris, ou des anciennes maistresses et matrones- jurées audict Chastelet ».

Il leur est ordonné de se comporter sagement et comme prudentes femmes, et de dénoncer à la justice celles « qui tiennent mauvais train, reçoivent, enseignent ou livrent mauvaise compagnie », ainsi que celles qui exercent illicitement.

Elles doivent recommander le baptême des enfants, et gardent le privilège d'oindre elles-mêmes un nouveau-né en danger de mort.

Elles restent des auxiliaires de la justice, en particulier dans la reconnaissance d'enfants abandonnés :

S'il advient qu'au cimetièrre des Sains-Innocens, ès rues ou en Chastelet, il ait été exposé quelqu'enfant vif ou mort, qu'étant mandées par le sieur lieutenant, ou commissaires de quartier, ou bien des médecins ou chirurgiens, ou matrones, elles seront tenues de venir pour voir si elles le recognaistront.

Des sanctions sont prévues pour les femmes qui n'observeraient pas les recommandations des *Reiglements* : un écu d'amende par infraction constatée et la peine de mort pour un avortement [16].

Il faut toutefois noter que ces *Reiglements* ne concernent que les sages-femmes de Paris ; dans les provinces la situation évoluera beaucoup plus lentement, sans régularité, en fonction des situations locales. Le règne des matrones sans diplômes se poursuivra, même après l'apparition de règlements locaux ; à Tours par exemple, il faut attendre les statuts et règlements des maîtres barbiers chirurgiens publiés le 7 janvier 1701 par les Jurés Royaux commis aux rapports pour que mention soit faite d'un examen spécifique pour les sages-femmes à l'article quarante :

Toutes les sages-femmes ou matrones, tant de cette ville que du ressort, devoient subir l'examen requis et nécessaire devant les Jurés et Communauté, en présence du conseiller médecin. Si elles étoient jugées capables, estoient reçues et ensuite prestoient serment devant M. le lieutenant général de Police [17].

[p. 231]

Après l'examen et la prestation de serment, les sages-femmes de Paris reçoivent leur diplôme signé du greffier du Châtelet et revêtu du sceau de la Prévosté, qui leur donne le droit d'apposer officiellement l'enseigne de leur état sur leur maison — femme portant un enfant, berceau avec fleur de lys, enfant et cierge —, qui témoigne de leur fidélité à l'église et au roi. Les *Reiglemens ordonnez pour toutes les matrones* ont le mérite, comme le souligne Évelyne Berriot-Salvadore, d'exprimer officiellement la volonté des sages-femmes d'être reconnues comme une corporation respectable et respectée, sur le plan du savoir comme sur celui de la moralité [18].

Louise Bourgeois, sage-femme de la reine

Telle est la voie suivie par Louise Bourgeois, reçue le 12 novembre 1598. Elle se montre peu loquace sur les circonstances qui lui permettent assez rapidement de devenir sage-femme dans la noblesse, d'abord de Mme de Thou, et de la duchesse d'Elbeuf, puis de la Reine Marie de Médicis, qui est enceinte et peu satisfaite de Madame Petit, jugée trop âgée (cette dernière avait fait partie du jury de Louise Bourgeois et, selon les affirmations de celle-ci, avait peu apprécié la candidate, jugée trop savante et appartenant déjà par son mari à un milieu médical concurrent [19]). Ce titre envié, qui lui confère le droit de porter le « chapperon de velours » qui la distingue des autres femmes au service de la Reine, et qui avait été jusque-là réservé aux nourrices de la Reine, lui donne une grande influence, mais lui cause aussi bien des jalousies. Elle donne des cours et écrit pour sa fille qui se destine également au métier de sage-femme.

Les livres de Louise de Bourgeois

C'est en 1609 que Louise Bourgeois publie son premier livre, les *Observations diverses* [20]. Si la lettre au lecteur privilégie l'amour d'autrui et le désir d'utilité (« Si ma franchise m'a portée pour le bien public à écrire ma pratique & observations, i'ay esté obligée & poussée de la mesme affection ») à l'origine du livre, le portrait de l'auteur, quant à lui, est accompagné d'un quatrain qui dénote un sens de l'autorité que certains assimileront plus tard à de l'arrogance :

Au Mesdisant, Envieux si tu as l'audace / De t'attaquer à mes escrits, / Fay moi paraistre en quelle place / Tu as mieux fait que je ne dys.

[p. 232]

L'ouvrage connut un grand succès et fut plusieurs fois réédité ; il fut traduit en latin en 1619, puis en allemand et en néerlandais. Il fut suivi du *Récit véritable de la naissance des Messeigneurs et dames les Enfants de France*, qui ne fut vraisemblablement pas édité avant 1652, puis de *l'Instruction à ma troisième fille, qui a choisi & esleu l'art de Sage-femme, & qui peut servir à toutes autres, où se peut voir plusieurs choses remarquables sur divers sujets, mesme pour les accidents qui arrivent par aucunes sages-femmes, & par le choix indiscret des nourrices, & par l'indiscretion de plusieurs jeunes femmes grosses. Et l'erreur qui peut arriver sur le jugement de la grossesse d'une femme*, publié en 1613. À titre posthume parut un *Recueil de secrets choisis et esprovés pour diverses maladies principalement celles des femmes, & pour leur embellissement, Louise Bourgeois dite Boursier, sage femme de la royne Marie de Médicis* [21].

Cette parole de sage-femme sait se montrer douce envers les parturientes qui souffrent : « J'ay souvent si grand pitié de voir gesner des femmes par leur mère ou parente pour les faire malgré moy tenir en une place » (*Observations* X, p. 97) ; elle prend en compte l'intérêt de l'enfant une fois né, condamne par exemple les habitudes de modelage de la tête de l'enfant (*Observations* I, 25, p. 153 ; II, p. 25), recommande les gestes à faire et ceux à éviter, décrit le régime pour la parturiente, ou pour la nourrice. Louise Bourgeois dit aussi sa méfiance à l'égard des traitements chirurgicaux violents, ses réticences à la présence du chirurgien sauf quand « le couteau est indispensable », sa honte de voir des femmes sans pudeur qui font appel au chirurgien préventivement, par crainte de risques éventuels lors de l'accouchement (*Récit véritable* p. 234) ; mais elle recommande à sa fille d'appeler le médecin à temps (*Observations*, I, 13, p. 105), d'accepter de collaborer avec lui et de ne pas lui celer les « bons remèdes » qu'elle connaît, si elle ne veut pas qu'ils soient pris comme remèdes de charlatans (*Observations* I, 25, p. 153).

Plusieurs médecins et chirurgiens confirment que leurs relations professionnelles avec Louise Bourgeois

semblent sereines, du moins dans le milieu de la cour. Jean Héroard, médecin du roi Henri IV, assiste à l'accouchement de la Reine par L. Bourgeois et préside à la naissance du petit prince Louis ; le chirurgien Jacques Guillemeau écrit avoir travaillé avec la sage-femme pour réussir l'accouchement d'une certaine

[p. 233]

Mademoiselle Danzé [22], le médecin Jacques Duval n'hésite pas à la citer à titre d'*auctoritas* : « Comme dit la dame le Boursier, obstétrice de la Reine à present regnante, en *ses Observations*, cela est rare qu'il faille aller quérir l'arrière-faix jusques dans la matrice, & se vante d'avoir accouché plus de deux mille femmes auxquelles elle n'a point esté contrainte d'avancer la main pour l'aller deraciner [23] ».

Parole de sage-femme, qui transmet son savoir et son expérience, parole militante aussi, qui défend une profession trop souvent exposée aux médisances et aux fausses accusations ; ainsi, elle recommande d'éviter tout geste susceptible d'être retourné contre la sage-femme pour lui nuire :

Les fausses accusations ont rendu les plus habiles sages-femmes extremement timides parce qu'il y a telle mesdisance sur cet estat qu'indifferemment bonnes ou mauvaises, sont toutes accusees quand quelque chose ne réussit pas au contentement de la malade ou des siens, comme si elles estoient cause du mal qui arrive, & comme si elles estoient toujours capables de l'empescher [...]. Souvent la sage femme digne du nom tire la femme de la mort, et au lieu de grande louange, elle en court grand blâme (Observations p. 30).

Ou encore : « Ne retenez jamais la membrane amnios, dite la coiffe de l'enfant, de laquelle aucuns enfants viennent couverts la teste et les épaules, d'autant que sorciers s'en servent (*Instructions*, p. 154) ».

On lui reproche même d'outrepasser les limites de ses compétences, lorsqu'elle se mêle de conseiller les femmes, voire de « prescrire » des remèdes qui ne concernent ni l'obstétrique, ni même la puériculture (« Comment soigner une fièvre » ? « Que faire en cas d'épilepsie, de mal de dent » ? « Comment évacuer des calculs urinaires » ?), mais un événement bien plus grave vient perturber la hiérarchie médicale et donner une dimension inaccoutumée aux querelles entre chirurgiens et sages-femmes.

Un ouvrage de circonstance : l'Apologie de Louise Bourgeois

Le 29 mai 1627, Marie de Bourbon Montpensier (1605-1627), épouse de Gaston d'Orléans, frère du Roi, meurt en donnant naissance à la Grande Mademoiselle, Anne -Marie d'Orléans, duchesse de Montpensier. Le rapport

[p. 234]

d'autopsie effectuée par les chirurgiens en présence des médecins du Roi indique qu'il a été trouvé des lambeaux de placenta dans l'utérus ; on en conclut que la mort résulte de la négligence et de la faute de la sage-femme. Louise Bourgeois est alors âgée de 64 ans ; elle réplique immédiatement par un opuscule de 25 pages intitulé *Apologie de Louise Bourgeois, dite Bourcier, sage femme de la reine mère du Roi, et de feu madame. Contre le rapport des medecins* [24].

De la défense à la polémique

Elle commence par se défendre avec véhémence :

Ayant veu un rapport imprimé de l'ouverture du corps de feu madame, fait et dressé par les medecins, qui ont assisté madite madame en sa maladie, pour justifier leurs actions au traitement et rejeter sur moy la cause de la mort, j'ai crey qu'il estoit de mon devoir de faire cognoistre la verité du fait, tant en l'accouchement qu'en la maladie, et montrer tres évidemment que la cause de la mort n'est point cette portion de l'arriere-faix pretendu (p. 3).

Et se présente comme un bouc émissaire, une victime d'une « cabbale montée par les médecins et cirugiens » qui n'ont pas réussi à déterminer la vraie raison de la mort de Marie de Bourbon : « La contrariété qui se remarque en vostre rapport touchant la gangrène de la matrice, que vous pretendez tacitement estre cause de la mort, faist assez cognoistre que votre intention, en publiant vostre rapport, a esté de me charger de tout le blasme, pour vous mettre à couvert » (p. 8). Elle va jusqu'à proposer une démonstration *post mortem* pour vérifier l'anatomie féminine :

Et pour vous certifier davantage que ce que je dis contient verité, je m'offre de la verifier en l'hostel-Dieu sur les corps des femmes qui meurent dans la huictaine apres leur accouchement, et de plus en passeray condemnation par le jugement des medecins, et chirurgiens sçavants en l'anatomie, pourvu qu'ils ne soient point ligués et unis ensemble par cabale tres dangereuse au fait de la medecine, lesquels sans passion, selon leur science et conscience jugeront sur vostre rapport et le mien, je m'asseure que je seray renvoyée absoute et dechargée du blasme , et vous autres aurez le tort de vostre costé (p. 9-10).

[p. 235]

Très vite, la défense fait place à un discours argumentatif, relevant systématiquement les faits qui l'innocenteraient ; elle signale tout d'abord le mauvais état de santé de Madame pendant toute sa grossesse : « Madame tout le long de sa grossesse s'est trouvée fort mal, ayant fort souvent la fièvre, de grandes chaleurs, saignements de nez, la toux au dernier mois, & pour tels accidens fut saignée trois fois » (p. 4), puis en appelle au témoignage des médecins et des chirurgiens présents à l'accouchement et qui ont examiné le placenta : « [L'arriere-faix fut trouve] sain et entier, ayant esté visité et examiné par Jacques de la Cuisse maistre chirurgien fort expérimenté aux accouchements des femmes, et par les medecins presens, messieurs Vautier, Seguin, le Maistre, Tournaire, Brunier, Guillemeau, qui tous ont recoignu et confessé l'arriere-faix estre tres sain et bien entier » (p. 4). Elle n'hésite pas non plus à fonder son expérience sur des *auctoritates*, qu'il s'agisse d'autorités médicales anciennes reconnues, ou des livres qu'elle a déjà publiés. La rhétorique discursive est ici identique à celle des traités médicaux savants de son époque, et montre la culture de la sage-femme, son art de l'écriture :

Je ne suis point si meschante, ny si ignorante en ma vacation, laquelle depuis trente-quatre ans j'exerce en cette ville, et à la Cour, avec honnesteté et fidelité, comme je l'ay tesmoigné par les effects heureux, et par les livres que j'ay composés, qui ont este par diverses fois imprimez, et tournez en toute sorte de langues, avec remerciements des plus grands Medecins de l'Europe, qui ont profité à la lecture de mes livres (p. 15).

Hippocrate fort sçavant aux maladies des femmes, comme il a fait paraistre par tant de livres qu'il a escript sur ce subject, a remarqué au second des Epidémies, que la femme d'un convoyeur, après estre accouchée et bien delivree, le quatriesme jour, vida un morceau de membrane sans aucun mauvais accident. Voulant ce grand personnage faire cognoistre à toute la postérité que cela n'est point dangereux et de nulle consequence (p. 17-18).

J'ai lu dans Paul Aeginete en sa Chirurgie que le Médecin ne doit pas s'étonner si une femme n'a vidé son arriere-faix, d'autant qu'il y en a qui le rejettent par morceaux ou reduit en pourriture quatre ou cinq jours apres l'accouchement. L'on m'a adverti qu'un grand chirurgien et anatomiste nommé ab Aquadapendente est de mesme advis, et qu'il a veu plusieurs femmes avoir rejeté leur arriere-faix par morceaux ou reduit en pourriture sans mourir (p. 18-19).

Plaidoyer et polémique se retrouvent étroitement entrelacés, l'accusée se fait accusatrice, et ne ménage nullement ses adversaires dans un crescendo d'accusations qui relèvent successivement l'incompétence, la malice et l'ignorance des médecins. Retournant contre eux l'argument d'incompétence si

[p. 236]

souvent utilisé pour ridiculiser les sages-femmes, elle déclare que les médecins ont confondu une portion de la muqueuse utérine avec le placenta :

Car cette petite portion de l'arriere-faix prétendue, tellement attachée à la matrice qu'on n'a peu la séparer sans peine avec les doigts, n'est pas une portion de l'arriere-faix, ains la place où estoit attachée la masse de chair que l'on nomme vulgairement arriere-faix, laquelle place demeure toujours plus eminente et relevee que tout le reste de la superficie interne du corps de la matrice, jusques à la parfaite evacuation des vidanges, à cause de l'abboutissement des vaisseaux de la matrice, qui se faict en ce lieu avec les vaisseaux ombilicaux de l'enfant. tellement que cette eminence estant de la propre substance de la matrice, a esté ignoramment et malicieusement prise pour une petite portion de l'arriere-faix, d'autant que l'arriere-faix n'est qu'une chair mollasse, comme un sang caillé, qui ne peut si fixement s'attacher et se coller contre les parois de la matrice, et là s'endurcir de telle sorte, les vidanges coulant toujours par

les veines de la matrice, comme ils ont toujours flué à madame, qu'il la faille séparer avec peine, et par le rasoir, comme on fait [...]. Vous eussiez mieux couvert votre finesse, et si j'ose dire votre malice, si vous eussiez depecé la substance de la matrice en plusieurs peaux, ce qui est fort aisé à faire avec les ongles, par là vous eussiez mieux fait cognoistre la gangrène de la matrice, qu'avait causée cette petite portion de l'arriere-faix pretendu, mais celuy qui a donné l'invention de supposer cette portion de l'arriere-faix par le dechirement de la membrane charnue de la matrice, ne s'estoit pas advisé de cet artifice (p. 5-8).

La polémique se poursuit en signalant les erreurs commises lors de l'autopsie, et est l'occasion de dénoncer, de manière plus générale, l'attitude des médecins physiiciens qui examinent sans toucher le corps :

Car si la matrice était gangrenée depuis la partie externe jusques au fond, specialement du côté gauche, il fallait de nécessité que le costé droict du fond de la matrice, où estoit attachée cette portion de l'arriere-faix pretendu, fust aussi gangrené plus apparemment que de costé gauche, duquel vous avez seulement parlé, vous deviez aussi rapporter si cette portion de l'arriere-faix pretendu, que vous avez eu tant de peine à séparer avec les doigts au costé droict de la matrice, estoit pourrie, pour avoir donné la gangrène au costé gauche et à la partie assise sur le rectum [...]. Si vous eussiez esté bon fidelles et bien entendus à faire un rapport avec un bon dessein de faire cognoistre la verité, vous n'eussiez point obmis les remarques necessaires dans un rapport, ny inseré des faulsetés. Vous deviez en premier lieu specifier la grandeur énorme et excessive du ventre inférieur, laquelle suppose inflammation, qui ne s'est point formée en vingt-quatre heures. Vous deviez aussi faire mention de la couleur et consistance des parties, qui est ce qui se change plusieurs fois aux maladies, et sur quoy l'on prend certaine cognoissance de la cause de la mort, ou vous ne cognoissiez pas la couleur de consistance naturelle des parties pour discerner le changement, ou bien cela faisait contre vous, pour ne point adoucir l'inflammation et gangrène des viscères. Vous deviez aussi declarer si les parties du ventre inferieur estoient saines ou gastees, ce que vous n'avez pas osé toucher, votre conscience vous condamnant (p. 8-9 et 12-13).

Apologie de Louise Bourgeois, apologie du savoir des sages-femmes, apologie enfin d'Hippocrate contre Galien :

[p. 237]

Mais pour sçavoir les secrets des maladies des femmes, il faut avoir fréquenté les sages-femmes, et avoir assisté à plusieurs accouchements, comme avoit fait votre grand maistre et législateur Hippocrate, qui, au fait des maladies des femmes, consultait les sages-femmes, s'en rapportait à leur jugement (p. 19). Par vostre rapport vous faites assez cognoistre que vous n'entendez rien du tout en la cognoissance de l'arriere-faix et de la matrice d'une femme, tant avant qu'après son accouchement, non plus que votre Maistre Galien, lequel, pour n'avoir jamais esté marié, et avoir peu assisté les femmes en leur accouchement, s'estant meslé d'enseigner une sage-femme par un livre qu'il a faict exprès, il a fait parestre qu'il n'a jamais cognu la matrice d'une femme enceinte, ni mesme son arriere-faix (p. 9).

Face à l'Apologie, la réaction des médecins ne se fait pas attendre. La même année 1527, est publiée chez Julian Jacquin à Paris une Remontrance à madame Boursier, touchant son Apologie, contre le rapport que les medecins ont fait de ce qui a causé la mort déplorable de Madame. L'opuscule, anonyme et sans page de titre, est communément attribué à Charles Guillemeau [25] ; peu argumenté, il dénonce principalement l'orgueil et la suffisance d'une sage-femme, qui non seulement ne regrette pas sa faute professionnelle, mais a l'audace de vouloir instruire des savants, des docteurs en médecine : « Contenez vous dans les bornes de vostre devoir, ne vous meslez point de reprendre les Docteurs. Car vous n'estes point ... capable d'en juger » (Ab), et « Cest une chose du tout extraordinaire de voir qu'une Sage femme se mesle de reprendre les Docteurs en medecine et tache de leur prouver par les bons Autheurs Medecins et Chirurgiens qu'ils sont ignorants en la science qu'ils professent » (A2 ab). Et il conclut : « Tous les hommes doctes qui ont veu votre livre et observé vostre pratique les cognoissent et les rejettent, et serait tres bon et tres utile que jamais la France n'en eust ressenti les effects comme elle les ressent » (p. 14).

Conclusion

Le cas de Louise Bourgeois n'est-il qu'un accident dans la littérature obstétricale qui sera pendant longtemps le fief des chirurgiens ? Il est certain que sa personnalité et ses livres ont mis au grand jour un conflit larvé entre corporations, et entre conceptions médicales opposées. Il faut sans doute chercher des traces de sa parole moins dans le discours officiel que dans la formation ultérieure des sages-femmes, alliant théorie et pratique. Je me contenterai de rappeler ici l'exemple de Marguerite Angélique Du Coudray, née Boursier, descendante de Louise Bourgeois, sage-femme comme elle, qui contribua grandement à la formation et à l'instruction des futures sages-femmes au cours du XVIII^e siècle. C'est pour les candidates éloignées des villes et des hôpitaux, qu'elle écrivit en 1759 un livre : *Abbrégé de l'art des accouchements*, plusieurs fois réédité, destiné aux « femmes peu intelligentes » (*i. e.* peu instruites), dans la préface duquel elle précise qu'elle veut « parler

[p. 238]

aux sens » et « rendre les leçons palpables ». C'est dans ce but aussi qu'elle fit illustrer cet ouvrage, dès 1773, de plusieurs planches en couleurs accompagnant le texte, et qu'elle fit construire un « fantôme », soit un mannequin en osier recouvert de tissu et de cuir, représentant le bassin de la femme grandeur nature, contenant un utérus et une poupée ; pendant vingt-trois ans, elle sillonna la France pour permettre aux futures sages-femmes de se faire la main avec le mannequin. Elle fut invitée par François-Pierre de Cluzel, intendant de la Généralité de Tours, qui envoya une lettre circulaire aux curés des paroisses les priant d'inviter les jeunes femmes candidates à assister aux cours, qui eurent lieu du 15 octobre 1778 au 20 janvier 1779 au Collège de chirurgie de Tours : soixante-dix candidates reçurent leur diplôme de sage-femme. Après le départ de madame Du Coudray, l'hôpital de la Charité créa un enseignement officiel de l'obstétrique, destiné aux futures sages-femmes et assuré par un chirurgien démonstrateur [26]. Un exemplaire du fantôme déposé par Madame du Coudray en 1777 est encore visible au Musée d'Histoire de la Médecine de Rouen (Musée Gustave Flaubert). La toile était rose à l'origine, pour donner l'illusion du vrai. Les parties génitales peuvent s'ouvrir pour montrer différentes positions de l'enfant *in utero*. Un jeu de ficelles et de rubans permet de montrer les phases successives de la dilatation du col jusqu'à son ouverture, l'accouchement, puis l'expulsion du placenta. Un cordon ombilical existe aussi. Parmi les accessoires figurent deux poupées de vrais jumeaux reliés à un seul placenta ; ce dernier a l'aspect d'une éponge d'un côté, l'autre étant brodé de fils rouges et bleus qui simulent le réseau des artères et des veines.

Aujourd'hui, dans un contexte où l'accouchement devient un acte de plus en plus médicalisé, et le discours de plus en plus technique, il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'à l'origine de la reconnaissance des sages-femmes par le monde médical, il y eut une *parole de sage-femme* qui a dû affirmer et revendiquer son identité parmi les autres acteurs de santé.

Illustrations

Page 228 : « Louise Bourgeois âgée de 45 ans ». Extrait de Observations diverses sur la stérilité, perte de fruit, foecundité, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveaux naiz, Paris, H. Ruffin, 1642. Source : BIUM, réf. image CIPN20100.

Notes

[1] Euchaire Rösslin (Eucharius Rodion) était médecin à Worms. Il dédia son traité sur l'accouchement, écrit en allemand, *Der swangern Frauen und Hebammen Rosegarten* à la duchesse de Brunswick, Katherine. L'ouvrage fut plusieurs fois réédité en allemand au cours du XVI^e siècle, il fut traduit en français et en anglais ; une traduction en latin fut publiée en 1532 à Francfort, chez Christian Egenholff, sous le titre *De partu hominis et quæ circa ipsum accidunt*. En ligne est consultable [une édition allemande datant de 1600](#) Pour l'histoire du livre, voir Valérie Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique en langue française au seuil de la modernité*, Genève, 2007, p. 89-117 et M. H. Green, « [The Sources of Eucharius Rösslin's 'Rosegarten for Pregnant Women and Midwives' \(1513\)](#) », dans *Medical History* 2009 April ; 53(2), p. 167-192.

[2] Plaque funéraire en terre cuite, figurant une scène d'accouchement (Ostie). Voir Danielle

Gourevitch et Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, *La femme dans la Rome antique*, Paris, 2001, encart planches (n° 4).

[3] Alexandre Bidon, « Les sages-femmes au Moyen Âge. Auxiliaires de justice au pouvoir redoutable », dans *Réalités en gynécologie-obstétrique*, 2001, 58, p. 43-44 ; Jacques Gélis, *La sage-femme ou le médecin, une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988 ; *Id.*, « [La naissance en Europe occidentale : images, rites et médicalisation \(XVIe-XIXe siècle\)](#) », dans *Histoire des sciences médicales*, 1989, XXIII/2, p. 109-114.

[4] René Caisso, « Les aumônes et l'hôpital des enfants exposés de Tours », dans *Bulletin de la Société Archéologique de Touraine*, 1981, XXXIX, p. 811-855.

[5] Mireille Laget, « La césarienne primitive », dans *Contraception-fertilité-sexualité* 10, 1982, p. 723-725 ; « [La césarienne ou la tentation de l'impossible, XVIIe et XVIIIe siècle](#) », dans *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1979, 86/2, p. 177-189.

[6] Un exemple de cet usage est donné par Pierre Darmon, *Le tribunal de l'impuissance*, Paris, 1979, p. 183-184.

[7] Laurent Joubert, *Erreurs populaires au fait de la médecine et régime de santé corrigés par M. L. Joubert*, Bordeaux, Simon Millanges, 1578. Le livre connut plusieurs rééditions aux XVI- XVIIe siècles, voir V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique...*, p. 186-233, en particulier p. 215-216.

[8] *Ibid.*, p. 216.

[9] Ambroise Paré, *Œuvres. Le vingt-quatriesme Livre, traictant de la Génération de l'homme*, Paris, Gabriel Buon, Paris, 1585, p. 941.

[10] Gervais de la Tousche, *La Tres-haute et tres-souueraine science de l'art et industrie naturelle d'enfanter*, Paris, Didier Millot, 1587. Il en subsiste peu d'exemplaires, voir V. Worth-Stylianou, *Les traités d'obstétrique...*, p. 297-305 [j'ai consulté l'exemplaire de la Bibliothèque de l'Académie de Médecine, Paris].

[11] G. de la Tousche, *La Tres-haute et tres-souueraine science...*, f. 2 b.

[12] Louise Bourgeois, *Observations diverses sur la stérilité, perte de fruict, fœconditee, accouchements et maladies des femmes et enfants nouveaux naiz*, Paris, A. Saugrain, 1609 (éd. consultée : Rouen, Veuve T. Daré, 1626, II, chap. : « Comment j'ay appris l'art de sage-femme » ; on trouve sur Gallica [l'édition parisienne de 1617](#)). Sur Louise Bourgeois, dite Boursier, voir Évelyne Berriot-Salvadore, *Les femmes dans la société française de la Renaissance*, Genève, 1990, p. 257- 266 ; Jacques Gélis, « [Louise Bourgeois \(1563-1636\). Une sage-femme entre deux mondes](#) », dans *Histoire des sciences médicales*, 2009, XLIII/1, p. 27-38.

[13] Ernest Wickersheimer, *La médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance*, Paris, 1906, p. 196.

[14] René Coursault, *La médecine en Touraine, du moyen-âge à nos jours*, Paris, 1991, p. 49.

[15] Les recueils de statuts établis par René de Lespinasse ou par Toussaint Gautier ne comprennent pas les textes concernant les sages-femmes. Les *Reiglements ordonnez pour toutes les matrones*, s.l. s.d., in 8°, conservés à la BnF, ont été publiés à Strasbourg puis à Paris à la fin du XVIe siècle. Voir à ce sujet É. Berriot-Salvadore, *Les femmes dans la société française...*, p. 270, et E. Wickesheimer, *La médecine et les médecins en France...*, p. 188-189 [les citations des *Reiglements* sont empruntées à ce dernier ouvrage].

[16] E. Wickersheimer, *La médecine et les médecins en France...*, p. 191-92.

[17] *Ibid.*, p. 190.

[18] *Ibid.*, p. 189 ; É. Berriot-Salvadore, *Les femmes dans la société française...*, p. 270.

[19] Louise Bourgeois, *Récit véritable de la naissance des Messeigneurs et dames les Enfants de France*, Paris, Henry Ruffin, 1652, p. 111 ; voir aussi l'[édition de 1617 sur archive.org](#) qui comporte ce texte (livre 2, p. 112-197).

[20] La page de titre et le portrait sont reproduits dans l'article de J. Gélis, *Louise Bourgeois (1563-1636)...*, p. 28

[21] J'ai consulté l'*Instruction à ma troisième fille* et *Recueil des secrets* dans l'ouvrage de Marguerite du Tertre, Vve de la Marche, [Instructions familières et utiles aux sages femmes](#), dans une réédition publiée à Paris en 1710, chez Laurent d'Houry.

[22] Jacques Guillemeau, *De l'heureux accouchement des femmes, où il est traité du gouvernement de leur grossesse, de leur travail naturel et contre nature, du traitement estant accouchées et de leurs maladies*, Paris, Nicolas Buon, 1609, p. 232. Voir aussi les [Œuvres de Chirurgie de Jacques Guillemeau](#) publiés en 1649 à Rouen, p. 193-390.

[23] Jacques Duval, [Des hermaphrodites, accouchemens des femmes, et traitement qui est requis pour les relever en santé et bien élever leurs enfans](#), Rouen, David Geuffroy, 1612, p. 200.

[24] Il existe deux éditions de ce texte, la première, intitulée *Apologie de Louise Bourgeois, dite Bourcier, sage femme de la reine mère du Roi, et de feu madame. Contre le rapport des médecins*, parut chez Mondière en 1627, la seconde dite [La fidelle Relation de l'Accouchement](#) s.d.s.l. est probablement une édition pirate. Voir V. Worth- Stylianou, *Les traités d'obstétrique...*, p. 356-360.

[25] *Ibid.*, p. 396-398.

[26] René Coursault, *La médecine en Touraine...*, p. 95-96 ; Jérôme van Wijland, « Enluminer les accouchements, éclairer l'enseignement. Les planches de l'*Abbrégé de l'Art des Accouchements* de madame du Coudray », dans *Histoire des sciences médicales*, 2012, XLVI/4, p. 403-414.